

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC
DU LUNDI 13 juin 2022 à 18h30**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 07/06/2022
Nombre de Conseillers présents : 14
Date d'affichage : 14/06//2022
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre d'absents : 1

L'an deux mil vingt deux, le treize juin à dix huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - M. Philippe STEUNOU - Mme SAUVEE Julie - M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LAILLON Jean-Claude – M. DERRIEN Dominique - M. LE FLANCHEC Yves – M. MERCIER Xavier - Mme DAVID Josée - Mme ALLES Florence - M. ROUZAUT Fabian - Mme LE GOFF Gwénaëlle – M. LAMARRE Michaël, conseillers municipaux.

Absent(e) : Mme TRACANA Anita (a donné pouvoir à Mr STEUNOU Philippe)

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie.

*Le procès verbal de la séance du 8 avril 2022 ne fait l'objet d'aucune observation
et est approuvé à l'unanimité.*

Mr Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du Jour : Décision modificative n° 1

Rappel ORDRE DU JOUR

1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal
2. Modification du tableau des effectifs des Elus
3. Subventions aux associations
4. Délibération autorisant les projets suivants + faire toute demande de subvention auprès de la région, du département ou tout autre organisme qui pourrait financer une partie de ces projets.
 - Voie douce
 - Rénovation de la Résidence autonomie
 - Maison des associations
 - Pumptrack-Skatepark
 - Mur d'escalade
5. Autoriser la création du Budget annexe pour le futur lotissement **GWEL KAER**
6. Adressage
7. Jurés d'assises 2023
8. Désignation d'un élu référent sécurité routière
9. Motion de soutien à la résolution : « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées par l'Association des Maires Ruraux de France.
10. Frais annexes des stagiaires
11. Redevance d'occupation – Aire de stationnement dériveur parking de Port Le Goff
12. Tarifs Cap Sport et animations estivales 2022
13. Règlement intérieur camping-car et tarifs
14. Décision modificative n° 1 Budget communal (ajouté à l'ordre du Jour à l'envoi de la convocation)
15. Questions diverses ou Informations diverses : assignation à comparaître

1. Personnel Communal - Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION n° 2022.13.06.01

Monsieur le Maire informe les élus de :

- la mutation sur la commune de Camlez d'un agent, rédacteur principal, en charge de l'administration Générale de la commune au 30 avril 2022.
- la stagiairisation d'un agent, adjoint d'animation et administratif, en charge de l'animation à la Résidence Autonomie et de la gestion administrative à la bibliothèque.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

| <i>Tableau des effectifs</i> | <i>Situation au 1^{er} janvier 2022.</i> | <i>Situation au 1^{er} mai 2022.</i> |
|--|--|--|
| Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ème} classe | 2 | 2 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 2 |
| Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 |
| Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe | 8 | 8 |
| Adjoint Technique Territorial | 2 | 2 |
| Adjoint Territorial d'Animation | 1 | 1 |
| Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | 1 | 0 |
| TOTAL | 16 | 16 |

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

2. Elus - Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION n° 2022.13.06.02

Monsieur le Maire informe les élus de :

- La démission de Mr Steunou Philippe de son poste d'adjoint, mais il souhaite conserver son statut de Conseiller Municipal.

L'ordre de nomination détermine le rang des adjoints ; si la place du premier adjoint devient vacante, le deuxième est donc promu, chaque adjoint remontant d'un rang.

Un poste d'adjoint spécial peut être créé par délibération du conseil municipal et Mr Le Maire souhaite nommer Mr Dominique Derrien en tant qu'Adjoint, il prendra en charge les dossiers de Mr Steunou (Finance) en plus de ses dossiers en cours (Affaires Maritimes) et nommer également Mr Jean Claude Layon en tant que Conseiller Délégué.

Le tableau est donc modifié comme suit à la date du 13 juin 2022 :

| Fonction | NOM ET PRÉNOM |
|----------------------|---------------------|
| Maire | ADAM Pierre |
| Première adjoint | TROADEC Janine |
| Deuxième adjoint | SAUVEE Julie |
| Troisième adjoint | BODSON Jean |
| Quatrième adjoint | DERRIEN Dominique |
| Conseiller délégué | MERCIER Xavier |
| Conseiller délégué | LE FLANCHEC Yves |
| Conseiller délégué | LAILLON Jean-Claude |
| Conseiller municipal | STEUNOU Philippe |

| | |
|------------------------|-------------------|
| Conseillère municipale | TRACANA Anita |
| Conseillère municipale | DAVID Marie-Josée |
| Conseillère municipale | ALLES Florence |
| Conseiller municipal | ROUZAUT Fabian |
| Conseillère municipale | LE GOFF Gwénaëlle |
| Conseiller municipal | LAMARRE Michaël |

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs des élus comme indiqué ci-dessus.

3. Subventions aux associations

DELIBERATION n° 2022.13.06.03

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission qui a examiné les demandes de subventions des associations, le tableau ci-après indique les montants accordés. Le total s'élève à 9 490€.

| ASSOCIATIONS ET FINANCEMENT 2022 | |
|---|---------|
| AMICALE LAÏQUE TREVOU-TRELEVERN | 500 € |
| PARENTS D'ELEVES RPI | 150 € |
| APEL ST MICHEL | 540 € |
| CENTRE CULTUREL ST GUENOLE | 990 € |
| FCTT | 1 500 € |
| CHAUSSE TES TONGS | 2 000 € |
| HERMINES AILEES | 130 € |
| GARDENNOU AN TREOU | 300 € |
| AMICALE DES CHASSEURS | 170 € |
| FNACA (ANCIENS COMBATTANTS) | 75 € |
| UFAC (ANCIENS COMBATTANTS) | 75 € |
| COLS BLEUS | 75 € |
| OFFICIERS MARINIERS | 75 € |
| AMICALE DES ANCIENS ET RETRAITES | 660 € |
| RANDO NATURE | 135 € |
| SNSM TRESTEL | 340 € |
| UNION DES BOULISTES DES DEUX CLOCHERS | 130 € |
| AR ROYO | 280 € |
| LEZ' ARTS EN GRANGE (NOUVELLE ASSO2017) | 400 € |
| RED DUCK | 100 € |
| REDADEG | 250 € |
| DANSE TREGUIER | 40 € |
| FRANCE ADOT 22 | 50 € |
| ADAPEI 22 | 50 € |
| EAU ET RIVIERES | 50 € |
| LIGUE FRANÇAISE PROTECTION DES OISEAUX | 50 € |
| COMICE AGRICOLE | 225 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 50 € |

| | |
|------------------------------|----------------|
| BANQUE ALIMENTAIRE DU TREGOR | 50 € |
| SECOURS POPULAIRE | 50 € |
| TOTAL | 9 490 € |

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :
DECIDE d'accorder les subventions aux associations de la commune comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

4. Autoriser les projets suivants + faire toute demande de subvention

DELIBERATION n° 2022.13.06.04

Mr Le Maire demande une Délibération autorisant les projets suivants + faire toute demande de subvention auprès de la région, du département ou tout autre organisme qui pourrait financer une partie de ces projets.

- Voie douce
- Rénovation de la Résidence autonomie
- Maison des associations
- Pumptrack-Skatepark
- Mur d'escalade

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :
DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer tout document qui permettrait de financer en partie les projets cités ci-dessus et validés.

5. Autoriser la création du Budget annexe pour le futur lotissement **GWEL KAER**

DELIBERATION n° 2022.13.06.05

Mr Le Maire demande la création d'un budget annexe pour le futur lotissement **GWEL KAER**

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :
DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer tout document en lien avec le nouveau lotissement et la création du de son budget annexe.

6. Adressage

DELIBERATION n° 2022.13.06.06

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de plusieurs réunions, un courrier va être adressé aux administrés concernés (environ 450) par la nécessité de revoir la numération de leurs voies communales ou de modifier le nom de leurs voies voire d'en créer des nouvelles. Une permanence sera mise en place et les nouvelles plaques seront prises en charge par la Mairie.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer tout document en lien avec l'adressage.

7. Jurés d'Assises

DELIBERATION n° 2022.13.06.07

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture précisant les modalités du tirage au sort de la liste des jurés d'assises pour l'année 2023. Désignée par le Conseil Municipal, Madame Julie SAUVEE procède publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale. Sont tirés :

| | | |
|---------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| Mr LAVAULT Pierre-Henri Raymond | né le 29/09/1976 | domicilié 50 rue de Tréguier |
| Mr POTTIER Manuel | né le 21/03/1975 | domicilié 29 rue de Kergall |
| Mme ANGELETTI Marie Lina Emma | née le 27/09/1983 | domiciliée 10 rue de Beg Ar Land |

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE la liste préparatoire des jurés d'assises et autorise Mr Le Maire à les informer pour compléter tout document concernant cette affaire.

8. Désignation d'un élu référent sécurité routière

DELIBERATION n° 2022.13.06.08

Mr Le Maire rappelle qu'il est important que chaque collectivité locale désigne un élu référent sécurité routière pour lutter ensemble contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié et local. Ses coordonnées sont envoyées à la Préfecture des Côtes d'Armor au Service Sécurité routière.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DESIGNE Mr Yves Le Flanchec comme référent à la sécurité routière et l'autorise à signer tout document concernant cette affaire.

9. Motion de soutien à la résolution : « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées par l'Association des Maires Ruraux de France

DELIBERATION n° 2022.13.06.09

Mr le Maire fait part au Conseil de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France et il en donne lecture.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Soutien l'ensemble de la motion adoptée en AG de l'AMRF du 14 mai 2022.

10. Frais annexes des stagiaires

DELIBERATION n° 2022.13.06.10

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les stagiaires de l'école ASKORIA ont répertorié pendant 6 semaines les besoins sociaux des habitants de la commune et des frais d'hébergement ont été nécessaires du fait de l'éloignement géographique.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le règlement de toute facture concernant ce stage.

11. Redevance d'occupation – Aire de stationnement dériveur parking de Port Le Goff

DELIBERATION n° 2022.13.06.11

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aire de stationnement dédiée aux dériveurs est mise en place et qu'une redevance d'occupation est mise en place à régler en Mairie.

La fiche de réservation ainsi que les tarifs sont joints en annexe de cette délibération.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Autorise l'aire de stationnement et **Autorise** Mr le Maire à gérer les modalités d'occupation (période, tarifs,...).

12. Tarifs Cap Sport et animations estivales 2022

DELIBERATION n° 2022.13.06.12

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des animations et des tarifs pour la saison estivale (Cap Sport) :

- STAGE CAP SPORT (maternel et élémentaire) = 6€ (pour trois séances)
- STAGE SPORT DÉCOUVERTE (maternel et élémentaire)= 7€ (pour la journée)
- CHALLENGE/PPG = 2€ (par challenge)
- GYM FIT = 1€5 (par séance)
- PARTICIPATION SPORT PLAGES = GRATUIT
- SOIREE SPORT FAMILLE = GRATUIT
- NOUVEAU = soirée ados : 3 soirs/semaine (19h30-22h) , pendant 3 semaines = 5€ la semaine et 10€ les 3 semaines
- NOUVEAU = Stage sport découverte pour les enfants de maternelle = 2.5€

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE les animations et ses tarifs.

13. Règlement intérieur et tarifs 2022 pour l'aire de Camping-Car

DELIBERATION n° 2022.13.06.13

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs pour l'accès à l'aire de camping-car :

- Tarif TTC pour 24h (tous services inclus) : basse saison 10.50€ hors taxe de séjour (du 1/10 au 30/04)
- Tarif TTC pour 24h (tous services inclus) : haute saison 12€ hors taxe de séjour (du 1/5 au 30/9)
- Tarif moins de 5H de présence (tous services inclus) : 5.50€

Un montant de l'amende en cas de fraude est établi à 300€

Un règlement intérieur a été établi, Mr le Maire en fait la lecture rapide, une copie est jointe en annexe de cette délibération.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE ces tarifs et son règlement intérieur.

14. Décision Modificative n°1

DELIBERATION n° 2022.13.06.14

Décision Modificative n° 1 au Budget Communal.

Monsieur le Maire précise : les sommes de 11 000€ (Financement département exercice 2017) et 19 435.90€ (exercice 2018) ont été passées à tort au compte 2315 et intégrées au compte 2151 "couche de roulement de la mairie". Il convient alors de les réimputer au compte 4581 pour **30 435.90€**. Cela se traduit par :

- d'émettre un mandat au compte 4581, d'ordre budgétaire, en investissement chapitre 041
- un titre au compte 2151 d'ordre budgétaire, en investissement chapitre 041

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Récapitulatif des délibérations prises par le Conseil Municipal

| Objet Délibération | N° Délibération | Vote |
|--|---|---------------|
| Modification du tableau des effectifs du personnel communal | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.01</u> | A l'unanimité |
| Modification du tableau des effectifs des Elus | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.02</u> | A l'unanimité |
| Subventions aux associations | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.03</u> | A l'unanimité |
| Délibération autorisant les projets suivants + faire toute demande de subvention auprès de la région, du département ou tout autre organisme qui pourrait financer une partie de ces projets. <ul style="list-style-type: none"> • Voie douce • Rénovation de la Résidence autonomie • Maison des associations • Pumptrack-Skatepark • Mur d'escalade | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.04</u> | A l'unanimité |
| | | A l'unanimité |
| | | A l'unanimité |
| | | A l'unanimité |
| | | A l'unanimité |
| Autoriser la création du Budget annexe pour le futur lotissement GWEL KAER | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.05</u> | A l'unanimité |
| Adressage | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.06</u> | A l'unanimité |
| Jurés d'assises 2023 | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.07</u> | A l'unanimité |
| Désignation d'un élu référent sécurité routière | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.08</u> | A l'unanimité |
| Motion de soutien à la résolution : « la ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées par l'Association des Maires Ruraux de France. | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.09</u> | A l'unanimité |
| Frais annexes des stagiaires | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.10</u> | A l'unanimité |
| Redevance d'occupation – Aire de stationnement dériveur parking de Port Le Goff | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.11</u> | A l'unanimité |
| Tarifs Cap Sport et animations estivales 2022 | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.12</u> | A l'unanimité |
| Règlement intérieur camping-car et tarifs | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.13</u> | A l'unanimité |
| Décision modificative n° 1 Budget communal | <u>DELIBERATION n° 2022.13.06.14</u> | A l'unanimité |

| <i>NOM et Prénom</i> | <i>Procuration</i> | <i>Signature</i> |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| M. ADAM Pierre | | |
| Mme TROADEC Janine | | |

| | | |
|------------------------|---------------------|--|
| M. STEUNOU Philippe | | |
| Mme SAUVÉE Julie | | |
| M. BODSON Jean | | |
| M. LAILLON Jean-Claude | | |
| M. MERCIER Xavier | | |
| M. DERRIEN Dominique | | |
| M. LE FLANCHEC Yves | | |
| Mme TRACANA Anita | M. STEUNOU Philippe | |
| Mme DAVID Josée | | |
| Mme ALLES Florence | | |
| M. ROUZAUT Fabian | | |
| Mme LE GOFF Gwénaëlle | | |
| M. LAMARRE Michaël | | |